



## SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,  
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN  
et AESH du 1er degré  
des Bouches du Rhône

**FORCE OUVRIERE**

---



5 novembre  
2023

**HARCELEMENT**  
**FO refuse les consignes du ministre !**



**Assez des tâches supplémentaires  
imposées aux personnels !  
Arrêt des suppressions de postes !  
Création des postes nécessaires !**

Les directeurs d'école ont reçu le 23 octobre, pendant les congés, un message du ministère relatif à la « lutte contre le harcèlement ». Ils apprennent notamment que *« tous les élèves des écoles à compter du CE2, des collèges et des lycées se verront proposer de remplir une grille d'auto-évaluation non nominative visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. Deux heures du temps scolaire seront banalisées à cette fin, entre le jeudi 9 novembre et le mercredi 15 novembre. »*

Ainsi, dans le 1er degré, tous les enseignants ayant en charge une classe du CE2 au CM2 sont sommés de consacrer deux heures à la mise en place de cette grille d'auto-évaluation : pas moins de 33 questions visant à savoir si les élèves ont déjà eu peur à l'école, ont été mis à l'écart à la récréation, sont empêchés de déjeuner tranquillement, se sont déjà bagarrés, s'ils ont mal au ventre ou à la tête, s'ils se sont déjà mis en colère, s'ils connaissent le numéro de téléphone contre le harcèlement...

**Les enseignants désormais comptables de "la lutte contre le harcèlement",  
sous la responsabilité du directeur d'école !**

N'est-ce pas à mettre en lien avec le message du ministère aux écoles, qui précise que le programme « Phare », programme de lutte contre le harcèlement à l'école, serait désormais obligatoire, avec notamment la mise en place partout, d'« ambassadeurs » contre le harcèlement et d'équipes spécialement formées à la gestion de ces situations ? Les pressions pour trouver des volontaires pour être référents « Phare » vont donc se multiplier !

**Les personnels en ont assez des tâches supplémentaires qu'on leur impose, des missions qui ne relèvent ni de leurs obligations de service ni de leur statut, de la remise en cause de leur liberté pédagogique !**

Les directeurs ne veulent pas des responsabilités supplémentaires dont le ministère les accable en application de la délégation de compétences de l'autorité académique prévue par la loi Rilhac !

Ce dont les élèves et les personnels ont besoin, ce ne sont pas de plateformes téléphoniques, de « coachs », de cours d'empathie, de programmes Phare, de grilles d'auto-évaluation...

Ce sont des milliers de postes d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistantes sociales, d'enseignants, d'enseignants spécialisés, de RASED complets, de PsyEN, d'AESH avec des statuts et de vrais salaires... qui sont nécessaires !

**Les personnels veulent enseigner, et dans les meilleures conditions possibles, pour eux et pour leurs élèves !**

C'est tout le contraire que prépare le ministre Attal : après les 2 000 postes d'enseignants supprimés à la rentrée 2023 (dont 1 119 dans le 1er degré), il prépare 2.500 nouvelles suppressions de postes pour la rentrée 2024 dont 1.331 dans le 1er degré !

Avec l'acte 2 de l'Ecole inclusive il entend liquider la totalité des établissements spécialisés, pourtant en nombre déjà bien insuffisants !

**Le SNUDI-FO exige l'annulation immédiate des suppressions de postes prévues à la rentrée et la création de tous les postes nécessaires !**

**Le SNUDI-FO 13 réaffirme ses revendications :**

- **Le respect de la liberté pédagogique des enseignants : aucune "séance" au contenu à télécharger en ligne ne peut être imposée !**
- **L'abandon de tous les dispositifs qui engagent la responsabilité des personnels et notamment le programme Phare !**
- **Respect des obligations réglementaires de service et des statuts !**
- **L'abrogation de la loi Rilhac !**
- **L'abandon de l'acte 2 de l'Ecole inclusive !**

Le SNUDI-FO appelle les personnels à se réunir dans les écoles dès la rentrée pour rejeter les mesures gouvernementales et réaffirmer toutes leurs revendications. Il rappelle que la FNEC FP-FO s'est adressée aux autres

organisations syndicales pour refuser en commun le dispositif que le ministre Attal tente d'imposer et donner une consigne syndicale aux personnels.

[Téléchargez le communiqué fédéral](#)  
[Téléchargez le communiqué national](#)

---



[FO écrit au ministre à propos de l'exclusion des élèves potentiellement dangereux](#)

[Le SNUDI FO 13 écrit au DASEN à propos des consignes "vigipirate"](#)

---



Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'École de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents  
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

[Téléchargez le bulletin 2023](#)

**Tarif spécial de fin d'année**

***Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2024 pour déduire  
66% de la somme de vos impôts.***

---



Vieille Bourse du travail  
Place Léon Jouhaux  
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01  
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13  
email : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

